

Renvoyez ce document  
 complété, daté et signé à  
 l'adresse indiquée ci-contre



Mail : [fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be](mailto:fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be)  
 Fax : 081/330 201

## Taxes sur les petites remorques (maximum 750 kg) DÉCLARATION/RÉVOCATION À LA TAXE DE CIRCULATION

**Le présent formulaire peut servir tant pour la déclaration d'une remorque non inscrite à la DIV (MMA ≤ 750 kg) que pour la révocation d'une déclaration antérieure.**

Le fait générateur de la taxe pour ces remorques est l'usage effectif sur la voie publique<sup>1</sup>.

### 1. Coordonnées du demandeur

Merci de remplir ce formulaire lisiblement et en lettres MAJUSCULES

#### 1.1. Identification

M.            Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 Mme        \_\_\_\_\_

N° de registre national (*il se trouve au verso de la carte d'identité*)

\_\_\_\_\_-\_\_\_\_\_-\_\_\_\_\_

Vous désirez remplir une déclaration pour :

Vous-même

Une autre personne physique

M.            Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 Mme        \_\_\_\_\_

N° de registre national (*il se trouve au verso de la carte d'identité*)

\_\_\_\_\_-\_\_\_\_\_-\_\_\_\_\_

Une personne morale

Dénomination \_\_\_\_\_ N°BCE  
 0 \_\_\_\_\_

Qualité du déclarant : \_\_\_\_\_

#### 1.2. Adresse

Rue \_\_\_\_\_ Numéro \_\_\_\_\_ Boite \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

#### 1.3. Contact

Téléphone (de préférence GSM) \_\_\_\_\_ Adresse mail \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Conformément à l'article 36ter du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus.

## 2. La remorque déclarée

### 2.1. Renseignements relatifs à la base d'imposition

Cochez la case adéquate

Le code DIV du véhicule est :  AR (remorques normales)  
 BR (remorques pour bateaux)  
 CR (remorques de camping)  
 PR (remorques pour planeurs)

### 2.2. La Masse Maximale Autorisée (M.M.A.)

La Masse Maximale Autorisée est de     kg

**Attention :** Il existe deux barèmes pour les remorques en dessous de 750 kg :

- MMA jusqu'à 500 kg = 38,41 €\*  
• MMA comprise entre 501 kg et 750 kg = 79,73 €\*  
\*Il s'agit des barèmes d'application au 1/07/2018. Ces barèmes sont indexés chaque année au 1er juillet. Ils sont consultables sur le site internet [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be) dans la rubrique « Fiscalité ».

## 3. Dates

Date de la mise en usage du véhicule → à remplir uniquement lors d'une nouvelle mise en usage

/   /

Date mise hors d'usage → à remplir uniquement lors de la révocation d'une déclaration antérieure

/   /

En cas de révocation, veuillez indiquer le numéro du signe distinctif fiscal :

Le signe distinctif fiscal (SDF) est le document envoyé au redevable lorsque la taxe de circulation a été payée, et qui doit toujours accompagner la remorque en circulation.

La révocation ne sera effective qu'après renvoi du SDF à nos services.

## 4. Signature

Je déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent document sont exacts et complets.

Date :   /   / 20

Signature :

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous aux pages Fiscalité du Portail Wallonie ([www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)).